

L'Anonymat

Si vous vous êtes déjà questionné sur le sens de l'anonymat, peut-être que ce dépliant vous aidera.

Une définition de « anonyme » est « sans nom ». L'anonymat est vital pour la poursuite de la croissance et l'existence de Cocainomanes anonymes et le nom de l'association contient une promesse implicite concernant la vie privée. En traitant confidentiellement qui nous y voyons et ce que nous y entendons lors de nos réunions, CA demeure un endroit sûr pour partager notre expérience, force et espoir.

La vie privée est primordiale lorsque nous entrons pour la première fois dans l'association. Nous sommes terrifiés à l'idée que nos collègues de travail, nos amis ou notre famille puissent découvrir notre addiction. Comme nous grandissons dans notre sobriété, l'anonymat prend une plus grande importance spirituelle. Il nous invite à agir avec humilité ; autrement dit, pour être réalistes dans nos opinions à notre sujet et de notre relation avec les autres.

TEL QU'EXPRIMÉ DANS NOS TRADITIONS

La Onzième Tradition de CA déclare, « La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame ; nous devons toujours garder l'anonymat personnel dans la presse écrite et parlée de même qu'au cinéma et à la télévision. »

Cette Tradition suggère que nul parmi nous ne doit agir comme porte-parole pour notre association. Si nous servons au niveau du public, nous le faisons sans nous nommer. Cela contribue à protéger à la fois l'association et nous-même. Ceci protège notre association qui pourrait être ternie par le comportement que nous pourrions avoir et nous protège de mégalomanie, ce qui nuirait à notre propre rétablissement.

Nous ne sommes pas une société secrète. Sur le plan personnel, nous partageons notre expérience avec ceux qui peuvent profiter de ce que nous avons trouvé. Plutôt que de favoriser notre solution envers la dépendance à la drogue et l'alcool, notre but est que lorsque les futurs membres verront comment nos vies ont été changées, ils seront attirés et inspirés de nous rejoindre.

Au sein de notre association, c'est le choix de chaque individu de divulguer son nom de famille ou de partager ses informations de contact personnel. Si nous reconnaissons d'autres membres CA à l'extérieur des réunions, il faut pour éviter de briser par inadvertance leur anonymat devant n'importe quel non membres présents.

La Douzième Tradition de Cocainomanes anonymes: « L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos traditions et nous rappelle sans cesse de placer les principes au-dessus des personnalités. »

Le principe spirituel de l'anonymat est l'humilité. À mesure que nous pratiquons les 12 Étapes de Cocainomanes anonymes, l'estime de soi se développe et nous devenons confortables avec nous-mêmes. Nous ne sommes plus excessivement préoccupés de comment les autres nous voient. Nous sommes en mesure d'appliquer les principes d'honnêteté, générosité, pureté de motif et d'amour dans nos relations avec les autres, peu importe qui ils sont. La pratique de l'humilité nous permet un jugement équilibré et nous conduit vers un avenir meilleur.

COMME INDIQUÉ DANS LE MANUEL DES SERVICES MONDIAUX DE CA.

Traditionnellement, les membres CA ont toujours pris soin de préserver leur anonymat au niveau public : presse, radio, télévision et cinéma. Nous savons par expérience que beaucoup de gens avec des problèmes de drogue peuvent hésiter à se tourner vers CA pour de l'aide s'ils pensent que leurs problèmes pourraient être discutés publiquement, même par inadvertance, par d'autres. Les nouveaux venus devraient pouvoir demander de l'aide avec l'assurance absolue que leurs identités ne seront divulguées à quiconque à l'extérieur de l'association.

Nous croyons que le concept d'anonymat personnel a une signification spirituelle pour nous : il décourage la recherche de reconnaissance personnelle, de puissance, de prestige ou de profit qui ont souvent causé des difficultés dans certaines sociétés. Une grande partie de notre efficacité relative dans le travail avec les autres toxicomanes pourrait être réduite si nous recherchons ou acceptons la reconnaissance publique.

Tandis que chaque membre du CA est libre de faire sa propre interprétation des Traditions de CA, aucun individu n'est jamais reconnu comme un porte-parole pour l'association localement, nationalement ou internationalement. Chaque membre parle seulement pour lui-même.

Cocainomanes anonymes est reconnaissante envers tous les médias pour leur aide pour renforcer et en observer notre Tradition d'anonymat. Périodiquement, le Bureau des services mondiaux CA envoie à tous les grands médias une lettre décrivant la Tradition et en demandant leur soutien en l'observant.

Un membre CA peut, pour diverses raisons, « briser l'anonymat » délibérément au niveau public. Puisque c'est une question de choix individuel et de conscience, l'association dans son ensemble n'a aucun contrôle sur ces écarts par rapport à la Tradition. Il est clair, cependant, qu'ils n'ont pas l'approbation de la conscience de groupe des membres CA.

On trouvera des indications supplémentaires au sujet de l'anonymat dans les réseaux sociaux dans le document de travail et lignes directrices du Comité de Technologies de l'Information de la Conférence des Services Mondiaux de CA (CA World Service Conference Information Technology Committee Workbook and Guidelines), qui est disponible à www.ca.org.

Les Douze Traditions de Cocaïnomanes anonymes

1. Notre bien-être commun devrait venir en premier lieu; le rétablissement personnel dépend de l'unité des CA.
2. Dans la poursuite de notre objectif commun, il n'existe qu'une seule autorité ultime - un Dieu d'amour tel qu'il peut se manifester dans notre conscience de groupe. Nos chefs ne sont que des serviteurs de confiance, ils ne gouvernent pas.
3. Le désir d'arrêter l'usage de la cocaïne et de toutes les autres substances qui altèrent le comportement est la seule condition pour être membre des CA.
4. Chaque groupe devrait être autonome, sauf sur les points qui touchent d'autres groupes ou l'ensemble du Mouvement.
5. Chaque groupe n'a qu'un objectif primordial: transmettre son message au toxicomane qui souffre encore.
6. Un groupe ne devrait jamais endosser ou financer d'autres organismes, qu'ils soient apparentés ou étrangers aux CA, ni leur prêter le nom des Cocaïnomanes anonymes, de peur que les soucis d'argent, de propriété ou de prestige ne nous distraient de notre objectif premier.
7. Tous les groupes devraient subvenir entièrement à leurs besoins et refuser les contributions de l'extérieur.
8. Le mouvement des Cocaïnomanes anonymes devrait toujours demeurer non professionnel, mais nos centres de service peuvent engager des employés qualifiés.
9. Comme Mouvement, les Cocaïnomanes anonymes ne devraient jamais avoir de structure formelle, mais nous pouvons constituer des conseils ou des comités de service directement responsables envers ceux qu'ils servent.
10. Le mouvement des Cocaïnomanes anonymes n'exprime aucune opinion sur des sujets étrangers; le nom des CA ne devrait donc jamais être mêlé à des controverses publiques.
11. La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame; nous devons toujours garder l'anonymat personnel dans tous les médias publics.
12. L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos traditions et nous rappelle sans cesse de placer les principes au-dessus des personnalités¹.

Reproduit et adapté avec la permission d'Alcoholics Anonymous World Services, Inc

Les Douze Traditions sont reproduites et adaptées avec la permission d'Alcoholics Anonymous World Services, Inc. Cette permission ne signifie pas que les AA sont associés au nouveau programme qui utilise ces Traditions. Le programme des AA vise au rétablissement des alcooliques. Cette permission signifie simplement que les Douze Traditions sont utilisées dans le cadre de programmes et d'activités conçus selon l'esprit des AA, mais en vue de traiter des problèmes différents. Les Douze Traditions des Alcooliques anonymes : 1. Notre bien-être commun devrait venir en premier lieu; le rétablissement personnel dépend de l'unité des AA. 2. Dans la poursuite de notre objectif commun, il n'existe qu'une seule autorité ultime - un Dieu d'amour tel qu'il peut se manifester dans notre conscience de groupe. Nos chefs ne sont que des serviteurs de confiance, ils ne gouvernent pas. 3. Le désir d'arrêter de boire est la seule condition requise pour être membre des AA. 4. Chaque groupe devrait être autonome, sauf sur les points qui touchent d'autres groupes ou l'ensemble du Mouvement. 5. Chaque groupe n'a qu'un objectif primordial, transmettre son message à l'alcoolique qui souffre encore. 6. Un groupe ne devrait jamais endosser ou financer d'autres organismes, qu'ils soient apparentés ou étrangers aux AA, ni leur prêter le nom des Alcooliques anonymes, de peur que les soucis d'argent, de propriété ou de prestige ne nous distraient de notre objectif premier. 7. Tous les groupes devraient subvenir entièrement à leurs besoins et refuser les contributions de l'extérieur. 8. Le mouvement des Alcooliques anonymes devrait toujours demeurer non professionnel, mais nos centres de service peuvent engager des employés qualifiés. 9. Comme Mouvement, les Alcooliques anonymes ne devraient jamais avoir de structure formelle, mais nous pouvons constituer des conseils ou des comités de service directement responsables envers ceux qu'ils servent. 10. Le mouvement des Alcooliques anonymes n'exprime aucune opinion sur des sujets étrangers; le nom des AA ne devrait donc jamais être mêlé à des controverses publiques. 11. La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame; nous devons toujours garder l'anonymat personnel dans la presse écrite et parlée de même qu'au cinéma. 12. L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos traditions et nous rappelle sans cesse de placer les principes au-dessus des personnalités.



Les Douze Étapes de Cocaïnomanes anonymes

1. Nous avons admis que nous étions impuissants devant la cocaïne et toutes les autres substances qui altèrent le comportement — que nous avons perdu la maîtrise de notre vie.
2. Nous en sommes venus à croire qu'une Puissance supérieure à nous-mêmes pouvait nous rendre la raison.
3. Nous avons décidé de confier notre volonté et notre vie aux soins de Dieu tel que nous Le concevions.
4. Nous avons procédé sans crainte à un inventaire moral, approfondi de nous-mêmes.
5. Nous avons avoué à Dieu, à nous-mêmes et à un autre être humain la nature exacte de nos torts.
6. Nous étions tout à fait prêts à ce que Dieu élimine tous ces défauts.
7. Nous Lui avons humblement demandé de faire disparaître nos défauts.
8. Nous avons dressé une liste de toutes les personnes que nous avons lésées et nous avons consenti à réparer nos torts envers chacune d'elles.
9. Nous avons réparé nos torts directement envers ces personnes dans la mesure du possible, sauf lorsqu'en ce faisant, nous risquons de leur nuire ou de nuire à d'autres.
10. Nous avons poursuivi notre inventaire personnel et promptement admis nos torts dès que nous nous en sommes aperçus.
11. Nous avons cherché par la prière et la méditation à améliorer notre contact conscient avec Dieu, tel que nous Le concevions, Lui demandant seulement de connaître Sa volonté à notre égard et de nous donner la force de l'exécuter.
12. Ayant connu un réveil spirituel comme résultat de ces étapes, nous avons alors essayé de transmettre ce message à d'autres toxicomanes et de mettre en pratique ces principes dans tous les domaines de notre vie¹.

Reproduit et adapté avec la permission d'Alcoholics Anonymous World Services, Inc

Reproduit et adapté avec la permission d'Alcoholics Anonymous World Services, Inc. La permission de reproduire et d'adapter les Douze Étapes ne présuppose aucune affiliation des AA avec ce programme. AA est un programme de rétablissement de l'alcoolisme. L'utilisation des Étapes concernant les programmes et les activités qui sont modélisés sur les AA, mais qui s'adressent à d'autres problèmes, ne suppose pas différenciation. LES DOUZE ÉTAPES DES ALCOOLIQUES ANONYMES : 1. Nous avons admis que nous étions impuissants devant l'alcool — que nous avons perdu la maîtrise de notre vie. 2. Nous en sommes venus à croire qu'une Puissance supérieure à nous-mêmes pouvait nous rendre la raison. 3. Nous avons décidé de confier notre volonté et notre vie aux soins de Dieu tel que nous Le concevions. 4. Nous avons procédé sans crainte à un inventaire moral, approfondi de nous-mêmes. 5. Nous avons avoué à Dieu, à nous-mêmes et à un autre être humain la nature exacte de nos torts. 6. Nous étions tout à fait prêts à ce que Dieu élimine tous ces défauts. 7. Nous Lui avons humblement demandé de faire disparaître nos défauts. 8. Nous avons dressé une liste de toutes les personnes que nous avons lésées et nous avons consenti à réparer nos torts envers chacune d'elles. 9. Nous avons réparé nos torts directement envers ces personnes dans la mesure du possible, sauf lorsqu'en ce faisant, nous risquons de leur nuire ou de nuire à d'autres. 10. Nous avons poursuivi notre inventaire personnel et promptement admis nos torts dès que nous nous en sommes aperçus. 11. Nous avons cherché par la prière et la méditation à améliorer notre contact conscient avec Dieu, tel que nous Le concevions, Lui demandant seulement de connaître Sa volonté à notre égard et de nous donner la force de l'exécuter. 12. Ayant connu un réveil spirituel comme résultat de ces étapes, nous avons alors essayé de transmettre ce message à d'autres alcooliques et de mettre en pratique ces principes dans tous les domaines de notre vie.

Nous sommes ici et Nous sommes libres™
Documentation approuvée
C. A. World Services, Inc.
Copyright © 2024

L'Anonymat



pi@cafrance.org
07 45 82 94 54
www.cafrance.org

CA FRANCE
61 Rue De Lyon
75012 Paris

